

DÉCISION N° : 2007-MC-2635

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1195472

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

IBI Income Fund

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 6 décembre 2007.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 7 décembre 2007

Date du visa

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des
sociétés

/IL